

OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH Ru)

Pilotée par la communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Animée par ALTER public



Ville de Saumur

Betty PAUL-MOREAU

Evelyne PENARD

Direction de l'Aménagement et du Patrimoine

Hôtel de Ville Rue Molière – CS 54030

49 408 SAUMUR cedex

Tel: 02 41 83 31 08

Betty.paul-moreau@saumur.fr

Valerie.bastie-dubreuil@saumur.fr

Amenagementpatrimoine.direction@saumur.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser l'attractivité du cœur de ville de Saumur en concentrant, dans un périmètre donné, les aides techniques et financières des partenaires à destination des propriétaires privés bailleurs et occupants afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration de leurs logements.

La ville de Saumur a défini une stratégie d'actions orienté vers la lutte contre la vacance et contre les logements vétustes et dégradés, l'évolution et l'adaptation des logements au parcours de vie et la reconquête des familles.

Dans ce cadre, la ville intervient financièrement auprès des ménages en complémentarité des aides de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

TYPE D'AIDE

Les aides de la Ville représentant notamment :

- des primes à l'acquisition d'un logement, au regroupement de logements vacants, pour la réalisation des travaux sur les parties communes.
- des aides au rétablissement d'accès indépendant(s), à la démolition de bâtiment annexe, à la création d'espace extérieur privatif, à l'installation d'un ascenseur en immeuble collectif, à la réalisation de travaux sur les parties communes d'un immeuble en copropriété, à la réalisation de travaux de rénovation à destination des primo-accédants.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Cœur de ville – secteur sauvegardé

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs privés et occupants du périmètre donné

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Début des travaux avant le 31 décembre de l'année N+1 suivant la date de décision d'attribution
- Fin des travaux : dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide
- Fourniture des factures acquittées

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGES

- Prime vacance à destination des propriétaires occupants
 - o 250 € (Ville de Saumur) + 500 € (CA Saumur Val de Loire) par pièce principale plafonnée à 750 € par logement
- Prime vacance à destination des propriétaires bailleurs éligibles ANAH
 - o 250 € (Ville de Saumur) + 500 € (CA Saumur Val de Loire) par pièce principale plafonnée à 750 E par logement
- Prime pour regroupement de logements vacants
 - o 2 500 € (Ville de Saumur) + 2 500 € (CA Saumur Val de Loire) par logement (après regroupement)
- Prime pour travaux sur parties communes d'un immeuble en mono-propriété
 - o 700 € (Ville de Saumur) + 700 € (CA Saumur Val de Loire) par logement (après regroupement)
- Aide au rétablissement d'accès indépendant(s) aux étages d'habitation au dessus de locaux commerciaux en RDC
 - o 15% du montant HT des travaux (Ville de Saumur) + 10% (CA Saumur Val de Loire) plafonnée à 1 875 € par logement desservi
- Aide à la démolition de bâtiment annexe à un immeuble d'habitation
 - o 10% du montant HT des travaux (Ville de Saumur) +10 % (CA Saumur Val de Loire), subventionnables par l'ANAH, plafonnée à 300 € par logement
- Aide à la création d'un espace extérieur privatif en ville
 - o 15% du montant HT des travaux (Ville de Saumur) + 10% (CA Saumur Val de Loire), plafonnée à 3 750 € par logement desservi
- Aide à l'installation d'un ascenseur en immeuble collectif
 - o 15% du montant HT des travaux (Ville de Saumur) + 10% (CA Saumur Val de Loire), plafonnée à 1 050 C par logement desservi
- Aide aux travaux sur parties communes d'un immeuble en co-propriété
 - o 30% du montant HT des travaux (Ville de Saumur) + 30% (CA Saumur Val de Loire), plafonnée à 2 000 € par logement
- Aide aux travaux de rénovation pour les primo-accédants
 - o 10% du montant HT des travaux (Ville de Saumur), plafonnée à 4 000 € par logement

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, ANAH, Département, Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget voté pour 2022 :

Ville de Saumur : 200 000 €

CA Saumur Val de Loire : 100 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Néant – Signature de la convention OPAH le 14 Juin 2021.

Le règlement des aides le 29 septembre 2021 Ville de saumur.

